

La Guyane dans l'Union Européenne



BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- Le Ministère des DOM-TOM
- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional de Guyane
- Au sein de la Préfecture de région Guyane, les représentants du Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- La Direction Nationale de la Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen

CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Ministère des DOM-TOM/ *P. Caillaud*, Ministère des DOM-TOM, CCE, fusée Ariane : ESA, CNES, ARIANESPACE.

Brochure : p.3 CCE, p.6 dessin de *L. Koechlin*, p.7 Campagne, Campagne/*Nicole Lejeune*, p. 10, p. 11, Ministère des DOM-TOM, p.12, CEE, p. 13 et p. 14 Ministère des DOM-TOM.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

SOMMAIRE

Les politiques régionales de l'Union européenne	2
La Guyane, région d'Europe	7
Le soutien de l'Union européenne	9
- La nouvelle donne 1994-1999	
- 500 millions de francs entre 1989 et 1993	
- Le programme opérationnel objectif 1	
- Les programmes d'initiative communautaire	
La participation aux autres politiques européennes	13
Les perspectives pour 1994-1999	14
Glossaire	15
et adresses utiles	

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne est riche d'une grande diversité régionale, héritée de son histoire et de sa géographie, et cela d'autant plus qu'elle ne se limite pas au " vieux continent " mais s'étend également au-delà des océans. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions de l'Union européenne le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et moné-

taire qui doit mener à la monnaie unique, la Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales, en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

LA COHÉSION DE L'UNION

OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Pour répondre aux déséquilibres régionaux, l'Union s'est fixé trois principaux objectifs :

- **l'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion bénéficient de crédits de plus de 15 milliards de francs.
- **l'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)**. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les ter-

ritoires des 19 régions françaises concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- **l'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne mais 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables à la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques régionales s'élève à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des Collectivités territoriales, soit, au total, près de 200 milliards de francs.

* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun des objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),
- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSÉIDOM, POSÉICAN... (600 millions d'écus),

- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées.

- **aide à l'industrie de la pêche** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègre NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (600 millions d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (1,4 milliard d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

LA SPECIFICITE DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Au sein de ce dispositif d'aide aux régions d'Europe, les DOM bénéficient de programmes particuliers. En effet, ces régions, les plus éloignées du continent européen, sont placées dans un environnement manifestement spécifique par rapport au reste de la Communauté : éloignement, insularité, manque de ressources naturelles sont les maître-mots de leurs contraintes de développement.

L'intervention de la Communauté vise donc à assurer une contribution optimale des politiques communautaires tout en respectant ces particularismes.

En plus de l'objectif 1 et des PIC, le programme d'action POSÉIDOM a suivi, depuis son adoption en 1989, une approche adaptée aux régions ultrapériphériques : favoriser le développement tout en

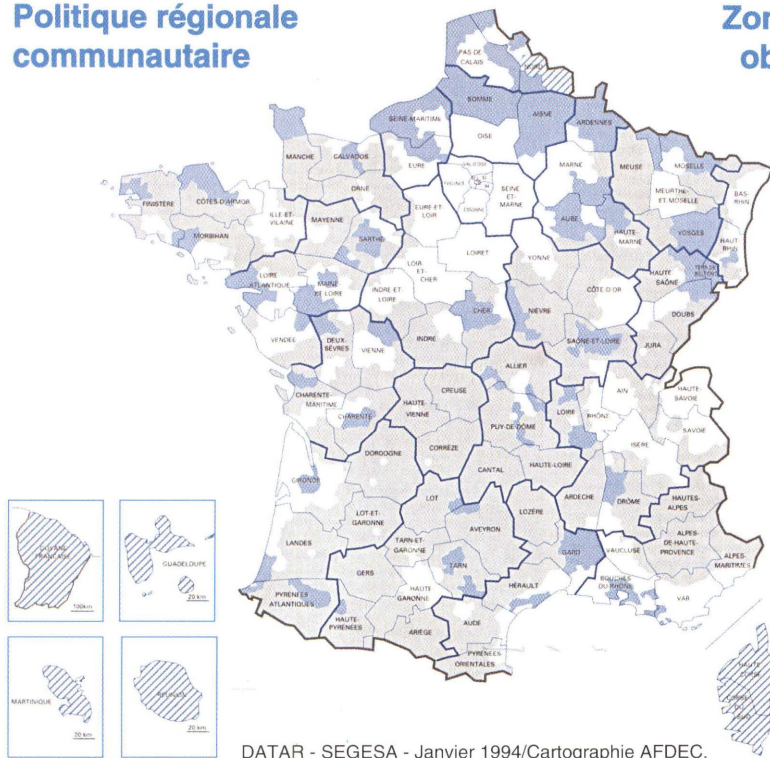
OBJECTIFS	MISSIONS	TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE	DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	CRITÈRES D'INTERVENTION
Objectif 1	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainaut, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
Objectif 2	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions ¹	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	3 critères cumulatifs ³ taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
Objectif 3	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
Objectif 4	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
Objectif 5a	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
Objectif 5b	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions ²	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

1 Régions concernées par l'objectif 2 : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

2 Régions concernées par l'objectif 5b : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

3 l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

4 FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



DATAR - SEGESA - Janvier 1994/Cartographie AFDEC.

- Zones en retard de développement éligibles au titre de l'objectif 1 (de 1994 à 1996)
- Zones de reconversion industrielle éligibles au titre de l'objectif 2 (de 1994 à 1996)
- Zones de développement rural éligibles au titre de l'objectif 5b (de 1994 à 1999)

respectant les spécificités locales. A ce titre, les DOM ont bénéficié du maintien, à certaines conditions, de l'octroi de mer, d'une fiscalité de faveur pour le rhum local, d'un régime spécifique de TVA, de l'exemption du nouveau régime d'accises applicables depuis le 1er janvier 1993.

DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCERTATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999. Cette intervention se fera par le biais de programmes régionaux ou nationaux selon les objectifs concernés.

Les programmes sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directe-

ment entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- * La **subsidiarité** permet aux responsabilités d'être exercées au niveau le plus proche des réalités. Les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- * Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- * L'**additionnalité** veut que l'aide communautaire s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales, mais ne s'y substitue pas.

En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à plusieurs **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) a une vocation générale de développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, compense les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a uniquement),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élèvent à 15,1 milliards d'Ecus sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



TECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... **DES COOPÉRATIONS MULTIPLES**

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides pour la **conservation du patrimoine architectural** ou pour la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



Avec une superficie de 91 000 km² (1/5^e de la France), la Guyane est le plus grand des départements français. Cependant, son territoire est recouvert à plus de 90% par la forêt amazonienne, ce qui a conduit la population à se concentrer sur une bande côtière de 15 à 40 km de large et ce qui réduit l'accès au territoire de l'intérieur.

Premier département français par sa superficie, la Guyane est, avec 136 775 habitants, le moins peuplé mais compte 51% de personnes de moins de 25 ans. Sa croissance est en moyenne de 5,7% par an et l'on estime entre 30 et 50% le nombre d'étrangers en Guyane (principalement des Surinamiens, des Haïtiens et des Brésiliens).

Le produit intérieur brut, considérablement accru avec les activités de lancement de satellites, connaît désormais un certain tassement. Après le dynamisme des années 1980, l'économie guyanaise est en crise et est confrontée à une contraction de la demande intérieure, situation qui fait de la région l'une des plus fragiles de la Communauté. En effet, 15% de la population active guyanaise est au chômage.

Le paysage économique guyanais voit cohabiter une industrie naissante (en dehors du spatial), un secteur primaire qui allie pêche, exploitation

de la forêt et orpaillage, et un secteur tertiaire sur-représenté (2/3 de la population active).

Les productions agricoles, notamment le riz et les limes, commencent à occuper une place intéressante dans l'économie guyanaise.

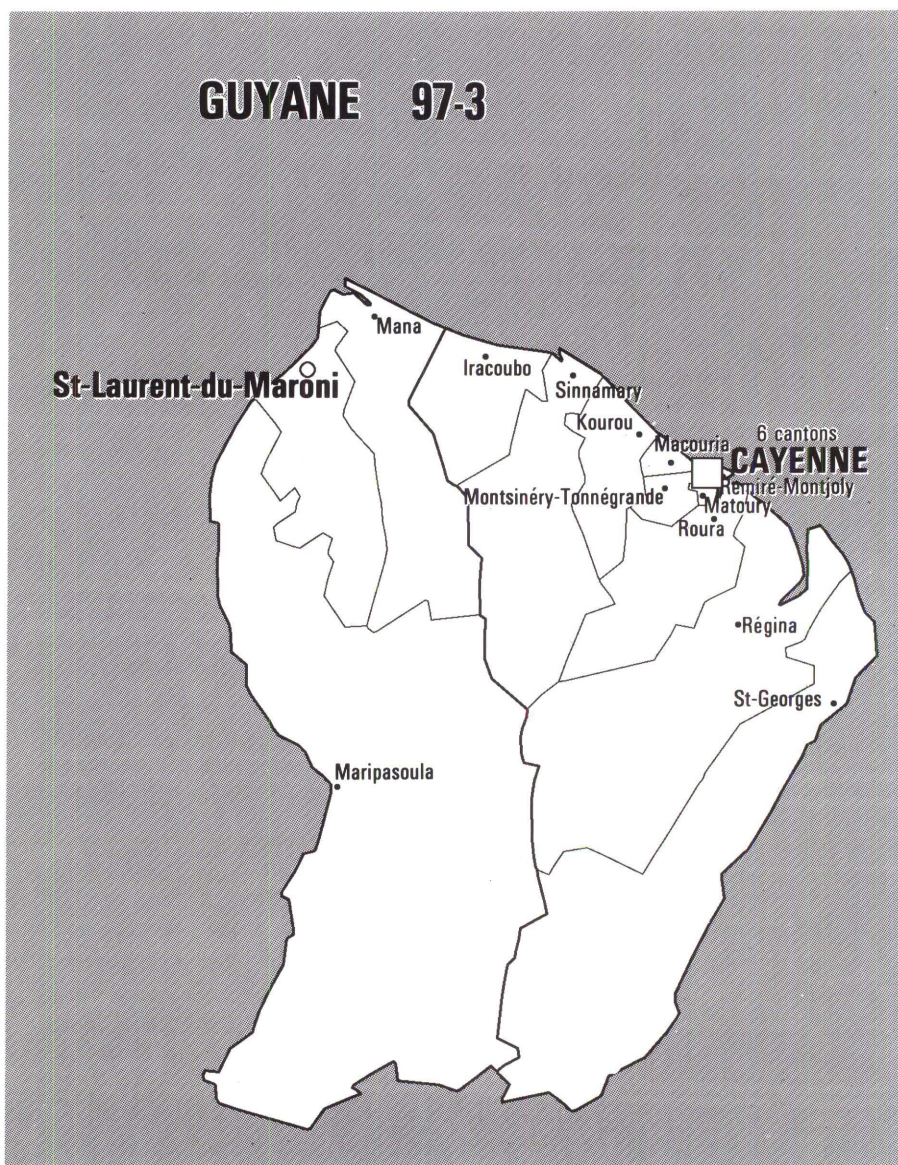
La Guyane, département d'Outre-Mer à forte production halieutique dispose d'une activité de pêche importante. Celle-ci avec 569 marins professionnels et 217 susceptibles d'être embarqués représente un poids important dans l'économie et le port du Larivot, qui a su se hisser à la 5^{ème} place nationale pour la production annuelle, constitue un atout notamment grâce à la pêche à la crevette bien que cette dernière connaisse actuellement une certaine crise.

L'activité minière, avec la mise en place d'une réelle exploitation industrielle, pourrait représenter, elle aussi, une chance pour le développement de la Guyane.

Enfin, le rayonnement technologique est également un avantage appréciable : la région est un site de choix pour les activités spatiales tout autant que pour les études liées à l'écosystème de la forêt tropicale.

Cependant, le développement de la Guyane souffre encore d'un certain nombre de handicaps liés, d'une part, à l'insuffisance et à l'inadaptation des structures (transports et

GUYANE 97-3



© IGN Paris 1994

**La totalité du territoire guyanais
est éligible à l'objectif 1**

équipements collectifs) qui entravent notamment le développement d'une réelle activité touristique, et d'autre part, aux carences dans les structures de recherche, d'enseignement et de formation. Enfin, le secteur productif, trop souvent embryonnaire, est dépourvu de tout circuit structuré de production et de commercialisation.

Dès lors, pour rattraper son retard dans le domaine économique, la Guyane doit faire appel, en priorité, aux financements communautaires qui, associés aux investissements nationaux et régionaux, permettront à ce département de mettre sur pied une véritable économie productive compétitive, de réduire les handicaps liés à l'environnement et d'accentuer les efforts en faveur de la formation.

L'intervention communautaire en Guyane se fait par le biais des trois fonds structurels (FSE, FEDER, FEOGA) enrichis de programmes d'initiative communautaire qui permettront de tirer le meilleur parti de l'appartenance à l'Union européenne.

L E SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

■ LA NOUVELLE DONNE 1994-1999

Avec la prochaine phase de l'intervention des fonds structurels, la Guyane bénéficie à nouveau, et pour six ans, du programme **objectif 1** destiné à aider les régions en retard de développement. Le Conseil de l'Union européenne a confirmé que la totalité du territoire guyanais, et par conséquent l'ensemble de sa population, figure dans la liste des zones bénéficiaires.

C'est en comparant le produit intérieur brut des régions avec la moyenne communautaire que le choix des régions a été arrêté par le Conseil ; au-dessous du seuil de 75% de cette moyenne, la région bénéficie automatiquement de l'objectif 1. Le PIB de la Guyane n'atteint pas 40% de cette moyenne.

Le futur programme objectif 1, qui cadrera l'intervention des fonds structurels pour la

Guyane jusqu'en 1999, va bénéficier de financements accrus auxquels s'ajouteront les crédits prévus au contrat de plan Etat-Région. La Communauté, l'Etat et les Collectivités sont ainsi associés à la relance des zones les plus fragiles de l'Union, afin de provoquer un réel effet de levier sur l'économie régionale.

La stratégie de développement du programme objectif 1 guyanais s'inscrit dans la continuité de celle établie par l'Etat et la Région au sein du contrat de plan. L'action communautaire se veut en effet complémentaire et additionnelle de l'action publique nationale et locale. Les futurs programmes sont préparés par la Préfecture de Région en partenariat avec le Conseil régional et les Collectivités territoriales. Ils seront adoptés par la Commission européenne, en liaison avec l'Etat français, avant d'être mis en œuvre et gérés par cette même Préfecture, toujours en partenariat avec les Collectivités.

■ 500 MILLIONS DE FRANCS DE FONDS STRUCTURELS POUR LA GUYANE ENTRE 1989 ET 1993

Sur les cinq dernières années, la Communauté a participé au développement de la Guyane à hauteur de 500 millions de francs. Parallèlement, la part de l'Etat s'élevait à 377,5 millions de francs et celle de la Région à 353,8 millions de francs.

Les fonds communautaires ont pu être déployés d'une part, au travers du programme opérationnel objectif 1, et d'autre part, par le biais de plusieurs initiatives communautaires.

■ LE PROGRAMME OPERATIONNEL OBJECTIF 1

Le programme opérationnel objectif 1 est une voie privilégiée qui permet, à travers sept principaux axes, la mise en œuvre de nombreuses actions de développement grâce au FEDER, au FEOGA et au FSE.

1) Le désenclavement de la région

Cette priorité a conduit à faire un effort particulier sur les faiblesses en infrastructures de transport afin de faciliter la circulation des per-

PROGRAMME	FEDER	FSE	FEOGA	TOTAL
OBJECTIF 1	223,08	123,42	46,86	393,36
RÉGIS	42,24		22,77	65,01
STRIDE	5,28			5,28
ENVIREG	15,18			15,18
LEADER	0,22	0,27	0,3	0,79
PIC FSE		0,99		0,99
TOTAL	286	124,68	69,93	480,61

En millions de francs (1 écu = 6,6 francs)

Chiffres indicatifs

sonnes et des biens et permettre une plus grande ouverture vers l'extérieur.

L'accent a d'abord été mis sur la modernisation de l'aéroport international de Rochambeau : nouvelle aérogare, zones normalisées de parkings d'avions, de pistes et taxiways pour gros porteurs. Sa capacité d'accueil doit être ainsi portée à 600 000 personnes par an (plus le fret). Le FEDER participe à ce projet pour un montant de 38,6 millions de francs.

Parallèlement, la liaison Matoury-Remire-Montjoly permet de faciliter l'accès à l'aéroport et de désenclaver le trafic urbain de Cayenne. Cette opération bénéficie de subventions communautaires de 27,3 millions de francs.

Enfin, un programme d'équipement en télécommunications doit couvrir l'ensemble du territoire pour un coût de 14 millions de francs (FEDER).



2) Aides à l'industrie et à l'artisanat

Ces aides doivent permettre au secteur agricole et artisanal guyanais de devenir plus compétitif et mieux structuré. Les aides financières conjointes de l'Etat, de la Région et du FEDER faciliteront la modernisation de l'appareil productif, le recrutement de cadres industriels, le financement d'opérations de conseil et d'aide aux entreprises et, à terme, le développement d'un secteur actif de PMI/PME.

Un exemple de ces aides est la construction d'un ensemble de carénage au Larivot. Ce port, le 5ème national, reste cependant sous-équipé en matière de maintenance et de réparation navale. Ainsi, la flotte locale devait se dérouter sur d'autres ports pour l'entretien et les réparations. Un ensemble moderne de carénage est en cours de réalisation pour un coût total de 22 millions de francs avec une participation de 11 millions du FEDER.

3) Agriculture et développement rural

Dans ce domaine, les trois fonds structurels agissent ensemble. L'enjeu consiste à consolider l'activité agricole pour améliorer le taux de couverture des besoins alimentaires par la production locale. Les actions concernent tout à la fois la modernisation des exploitations agricoles, des aménagements hydrauliques, l'exploitation de la forêt, le développement de la riziculture et la densification du réseau de voirie rurale.

A titre d'exemple, citons l'exploitation d'un polder de 5 000 ha de riz indica, la mise en valeur de terres par la construction d'équipements fonciers et hydrauliques collectifs (17,3 millions de francs dont 8,2 millions de francs du FEOGA), et enfin, le développement de pistes d'accès à la forêt pour une aide publique totale de 8 millions de francs dont 5 du FEOGA.

4) Infrastructures de support aux activités économiques

Ces infrastructures concernent les équipements de formation, les réseaux d'adduction en eau potable et la recherche sur l'écosystème forestier amazonien. Ces actions représentent un coût de 186,3 millions de francs dont 91,4 du FEDER.

A Cayenne, la Communauté a apporté son aide à la municipalité pour augmenter de 50% (10 000 m³ par jour) la production d'eau potable. Le coût total du projet s'élevait à 50 millions de francs.

La Commission a participé à la construction d'un lycée d'enseignement professionnel à Cayenne (1 200 élèves) et à Saint-Laurent-du Maroni (650 élèves) pour des coûts respectifs de 150 et 45 millions de francs.



5) La valorisation des ressources humaines

L'aide du FSE en ce domaine s'élève à plus de 90 millions de francs. Chaque année, 1 800 personnes sont concernées par ces actions de formation.

Dans ce cadre, le Service militaire adapté (SMA) permet aux jeunes Guyanais d'accéder à une formation de base de bon niveau. Tout est mis en oeuvre pour un suivi des stagiaires qui enchaîneront par la suite une formation de qualification.

6) Coopération régionale

La coopération régionale doit permettre à la Guyane d'affirmer sa place et son rôle au sein d'un espace géographique, culturel et économique spécifique. Elle doit être le moyen d'établir avec les pays voisins un cadre stable de relations économiques.

Plusieurs opérations ont été réalisées dans cette optique. En particulier la rénovation du bac en circulation sur le Maroni afin de rétablir la liaison Saint-Laurent/Albina (Surinam).

Parallèlement, des actions de coopération régionale ont été conduites dans le domaine de la pêche à la crevette.

■ LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE : UN SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE

Quatre programmes d'initiative communautaire sont venus en complément, sur la période 1989-1993, aux actions de développement de la Guyane.

- **RÉGIS** vise à renforcer l'insertion socio-économique des régions ultra-périphériques. Ses principales actions en Guyane concernent le désenclavement, le développement du potentiel touristique et la valorisation des productions agricoles. Il a participé à la modernisation de l'aéroport de Cayenne, notamment par l'amélioration de l'aérogare.

Ce programme doit notamment permettre la création d'un musée à Kourou ainsi que la

valorisation des productions aurifères (3,3 millions de francs), mais également celle du patrimoine naturel et historique : circuits de randonnée en forêt accessibles à tous, mise en valeur de sites locaux (notamment habitation Vidal et le site d'Awala-Yalimapo).



- **STRIDE** est destiné à soutenir les activités de recherche, d'innovation et de développement technologiques dans les secteurs ayant

trait à la mise en valeur de la forêt amazonienne, comme le développement de la filière bois et des plantes aromatiques et médicinales.

C'est ainsi qu'ont débuté les travaux concernant le centre d'accueil amazonien pour un investissement de 4,4 millions de francs. Par ailleurs, des opérations de valorisation des plantes médicinales et des essences forestières ont également été engagées.

- **ENVIREG** concerne la protection de l'environnement, en particulier des zones côtières urbaines et de certains sites touristiques naturels.

En Guyane, il a permis de mettre en valeur les îles du Salut pour un coût total de 4,8 millions de francs. Des aménagements sont également en cours de réalisation sur la plage des Hattes, lieu mondialement connu d'éclosion des tortues Luths.

- Pour sa part, le programme **LEADER** soutient le développement rural du Nord-Ouest de la Guyane.



LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

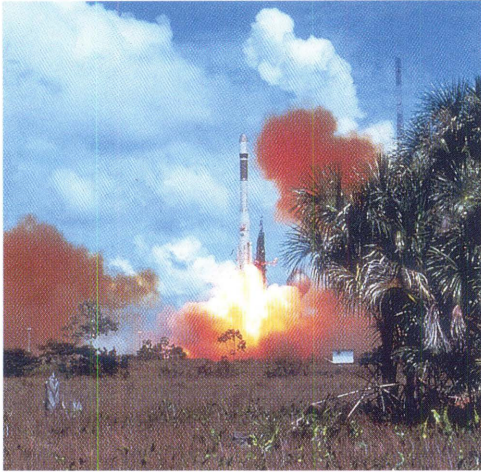
D'autres programmes communautaires interviennent en Guyane pour arrimer la région au "vieux continent" en favorisant les échanges et la coopération entre citoyens européens.

En matière d'éducation et de formation

Les DOM font encore peu appel à ces programmes. Cependant, une vingtaine d'étudiants de ces régions ont participé à un programme d'échange avec des jeunes

Britanniques dans le secteur hôtelier et de la restauration. Ces étudiants ont ainsi pu saisir la chance d'améliorer leurs compétences et d'accroître leur capacité de mobilité professionnelle.

Par ailleurs, l'action "**Jean Monnet**", destinée à promouvoir les enseignements sur l'intégration européenne en université, a alloué près de 80 000 francs à l'Université des Antilles et de la Guyane (implantée à Pointe-à-Pitre) afin de mettre en œuvre quatre cours sur la dimension européenne pour les DOM et de soutenir la préparation d'un colloque sur l'Outre-Mer et l'Europe communautaire.



LES PERSPECTIVES POUR 1994-1999

La Guyane s'est déjà assurée d'une participation essentielle à l'avenir en devenant le symbole de la technologie spatiale européenne. Le programme Ariane a été développé dans le cadre de l'Agence spatiale européenne (ESA)*

et le premier lancement de la fusée Ariane a eu lieu en 1979. En 1983, la création de l'Agence spatiale européenne confère à cette aventure une nouvelle dimension. Des projets ambitieux de coopération sont prévus pour les années à venir.

D'ores et déjà, la Communauté est impliquée dans cette opération en ayant, par le biais de la Banque européenne d'investissements, participé à l'extension du site de lancement d'Ariane.

Située à 7 500 km des principaux centres de décision européen, la Guyane, de par sa situation géopolitique et géographique, est une terre de choix pour devenir un acteur important de cette zone. L'aide communautaire et nationale, tout autant que les investissements régionaux et locaux coopèrent pour remédier aux difficultés et aux handicaps que peut rencontrer la région et pour valoriser ses atouts.

La Guyane possède en effet de nombreuses potentialités qu'il conviendrait de valoriser notamment en développant des secteurs tels que l'agroalimentaire ou des services en faveur de l'industrie.

"Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire."

Jacques Delors

* L'ESA est une organisation intergouvernementale distincte de la Communauté Européenne qui réunit l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. La Finlande est membre associé et le Canada est État coopérant.

GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DIONYSOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FEOGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

A DRESSES UTILES

Conseil régional de Guyane

66, avenue du Général de Gaulle
97307 Cayenne Cedex
Tél : (19) 594 30 55 55
fax : (19) 594 30 90 24

Préfecture de région de Guyane Secrétariat Général aux Affaires Régionales

Rue Fiedmond
97307 Cayenne Cedex
Tél : (19) 594 39 45 00
Fax : (19) 594 30 02 77

Centre d'Information Jeunesse

Boulevard de la République
BP 1138
97345 Cayenne Cedex
Tél : (19) 594 30 06 66
Fax : (19) 594 31 52 10

Euro Info Centre Chambre de Commerce et d'Industrie

Place de l'Esplanade
BP 49
97321 Cayenne Cedex
Tél : (19) 594 30 30 00
Fax : (19) 594 30 23 09

Sources d'Europe Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche
92054 Paris La Défense
Tél : (1) 41 25 12 12
Fax : (1) 41 25 12 13

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,
PRENEZ CONNAISSANCE
DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS
DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE

à travers "l'Événement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION
EUROPÉENNE

Représentation en France

288, boulevard Saint Germain 75007 Paris
Tel : (1) 40 63 38 00
Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an
(300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :
Agence Liaisons - CEE

228, rue du Faubourg Saint-Martin,
75481 Paris cedex 10
Tel : (1) 40 38 08 20
Fax : (1) 42 05 41 34